

## Communication sur le progrès n°11 Le 05/06/2015

IME – devenue IME by Estimprim fin juillet 2014 – à su conserver ses valeurs environnementales en maintenant ses certificats : Imprim’Vert, Trophée d’Or de l’Environnement, ISO 14001, FSC®, PEFC, Print Environnement...

Au-delà de la problématique environnementale, l’adhésion au Pacte Mondial dès 2006 démontre la volonté de l’entreprise d’intégrer les questions relatives à l’Hygiène / Sécurité / Santé au travail.

Conserver les valeurs d’IME en y intégrant celle d’Estimprim pour qu’IME by Estimprim poursuive son engagement et ses actions dans les domaines définis par le Pacte Mondial que sont :

- les droits de l’Homme,
- le droit du travail et les conditions de travail,
- la protection de l’environnement,
- la lutte contre la corruption

est notre volonté.

Travailler à l’amélioration des conditions de travail des salariés au travers du CHSCT (Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et bien évidemment dans le respect des droits de l’Homme en vertu des règles de l’Organisation Internationale du Travail et des législations française et européenne ainsi que préserver notre environnement et cadre de vie de la zone rurale qui nous entoure sont autant d’enjeux qui comptent pour l’entreprise.

Monsieur Stéphane Béra, Président d’IME by Estimprim, manifeste son engagement et celle de ses collaborateurs à respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial.



Stéphane BÉRA  
Président



Trophée d'Or  
de l'Environnement  
2015



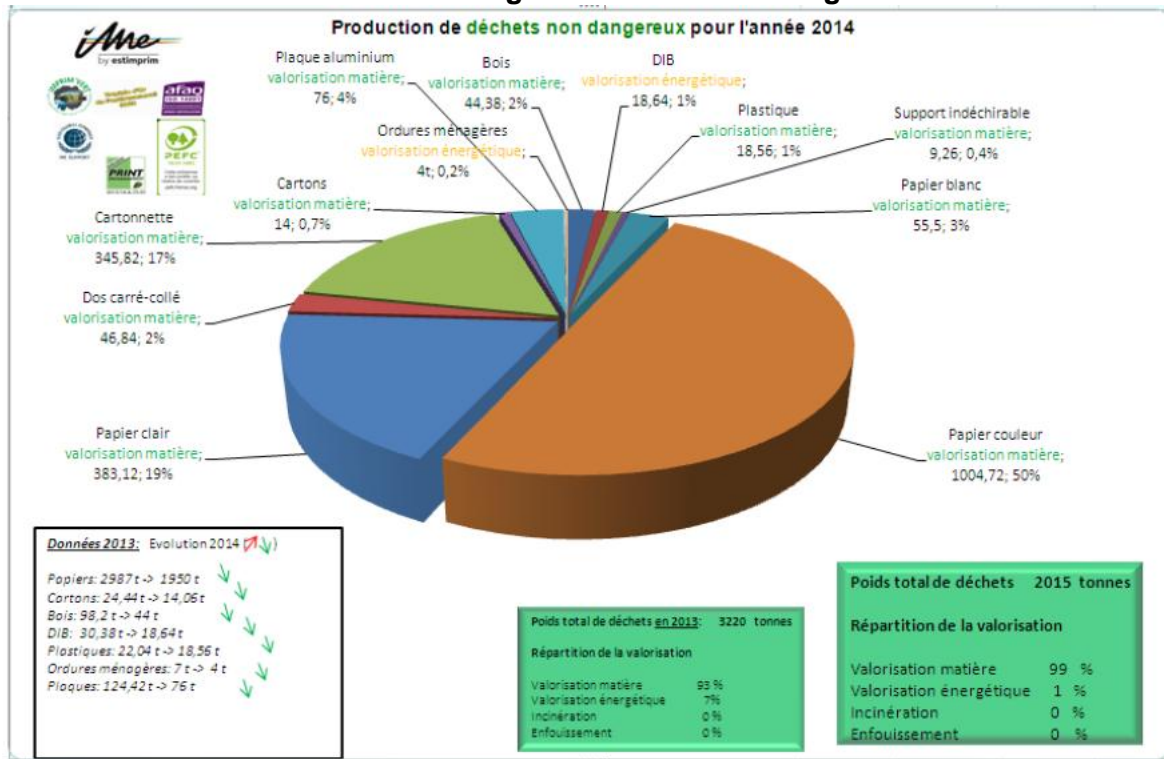
Principes	Actions	Résultats
<b>DROITS DE L'HOMME</b>		
<p><b>1/</b> Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Adopter une politique d'achat responsable via le référencement Impriclub</li> <li>✚ Partenariat avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : signature d'une convention avec les pompiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Formation aux premiers secours par nos pompiers volontaires de personnels de l'entreprise et de la société mère</li> <li>✚ Collaboration avec les SPV (Sapeurs Pompiers Volontaires) pour l'élaboration des scénarii d'exercices d'évacuation incendie, formations « Ecole à Feu »</li> </ul>
<p><b>2/</b> Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Certifications FSC® et PEFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Engagement formalisé de l'entreprise : <u>Référentiel FSC®</u> relatif aux respects des populations, de la faune et de la flore, lors de l'exploitation des forêts</li> <li><u>Annexe 4 PEFC</u> relative au respect des exigences sociales, d'hygiène et de sécurité</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>		
<p><b>3/</b> Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Collaboration avec le CE</li> <li>✚ Coopération avec le CHSCT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Négociations avec les représentants du personnel avant, pendant et après la reprise de l'entreprise</li> <li>✚ Ré-équipement du personnel en tenue de travail et EPI, protection installée sur la pédale du retourneur de pile, formations aux premiers secours</li> </ul>
<p><b>4/</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect de la Réglementation applicable en France :</li> <li>✚ Certification PEFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Evaluation des risques professionnels dans le cadre du document unique, mise à jour des fiches de prévention des expositions aux facteurs de pénibilité suite à la parution des derniers décrets</li> <li>✚ Voir principe 2/</li> </ul>
<p><b>5/</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect des règles de l'OIT et sélection des fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Voir principe 1/ pour la sélection des fournisseurs et le respect des réglementations applicables en France</li> </ul>
<p><b>6/</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect de la Réglementation applicable en France</li> <li>✚ Faire appel à des partenaires qui favorisent l'accès à l'emploi pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Plan d'emploi des seniors, plan Egalité Homme-Femme, Plan de prévention de la pénibilité</li> <li>✚ Emploi saisonnier au service routage de personnels d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)</li> </ul>

Principes	Actions	Résultats
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<p><b>7/</b> Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Sensibilisation aux nouveaux pictogrammes de dangers des produits chimiques</li> <li>✚ Enregistrement de toutes les substances présentes dans nos produits dans un tableau nommé « Reach »</li> <li>✚ Diagnostic Déchets- Développement Durable : Travail avec le prestataire de déchets non dangereux pour quantifier la préservation des ressources naturelles et quantifier les économies réalisées pour la collectivité grâce aux gestes de tri de chacun au sein de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Ensemble du personnel utilisateur de produits, sensibilisé au nouvel étiquetage</li> <li>✚ Rapidité de réponses aux parties intéressées, analyse des produits avant achat par le service environnement</li> <li>✚ Les 2015 tonnes de déchets recyclés (papiers, cartons, plastiques, aluminium...) représentent une économie d'eau de 97 123 m<sup>3</sup> soit l'équivalent de la consommation de 1 789 habitants et 20 654 MWh soit la consommation d'énergie de 2 355 habitants</li> </ul>
<p><b>8/</b> Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Diminuer nos consommations, nos rejets et nos impacts : Ordures ménagères : Suivi benne par benne pour une optimisation des enlèvements Eau : investissement dans des matériels plus économes en eau, relevés tous les mois par la maintenance des compteurs d'eau pour détecter toute fuite et intervenir rapidement Déchets : Tri très fin des déchets (papier blanc, imprimé, rogne, cartonnelle, carton, plastique, support indéchirable, aluminium...) et recherche de filières de valorisation COV (Composés Organiques volatils) : réduction des quantités de produits émetteurs en COV et recherche de produits de substitution Energie : Diminution de la consommation de gaz (chauffage) dans le cadre du projet du déménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <u>Pour les ordures ménagères</u> : - diminution de la quantité de près de 20 000 kg en 8 ans (de 24 450 kg à 4 001 kg de 2006 à 2014) - optimisation du poids et de l'enlèvement des bennes <u>Pour l'eau</u> : diminution de la consommation d'eau de 11 136 m<sup>3</sup> en 14 ans (de 12 500 m<sup>3</sup> en 2000 à 1 364 en 2014) <u>Déchets</u> : Plus de 90 % de valorisation matière sur l'ensemble des déchets (dangereux et non dangereux). (Voir illustrations principe 8) <u>COV</u> : - 75% des émissions de COV en 8 ans <u>Energie</u> : Gaz : 707 711 kWh en moins en un an (Voir illustrations principe 8)</li> </ul>
<p><b>9/</b> Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Remplacement de l'ensemble des luminaires de l'atelier par des équipements neufs économes en énergie : - Remplacement des ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques permettant:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Economies d'énergie sur le long terme avec du matériel neuf, moins énergivore (voir illustration principe 9)</li> </ul>

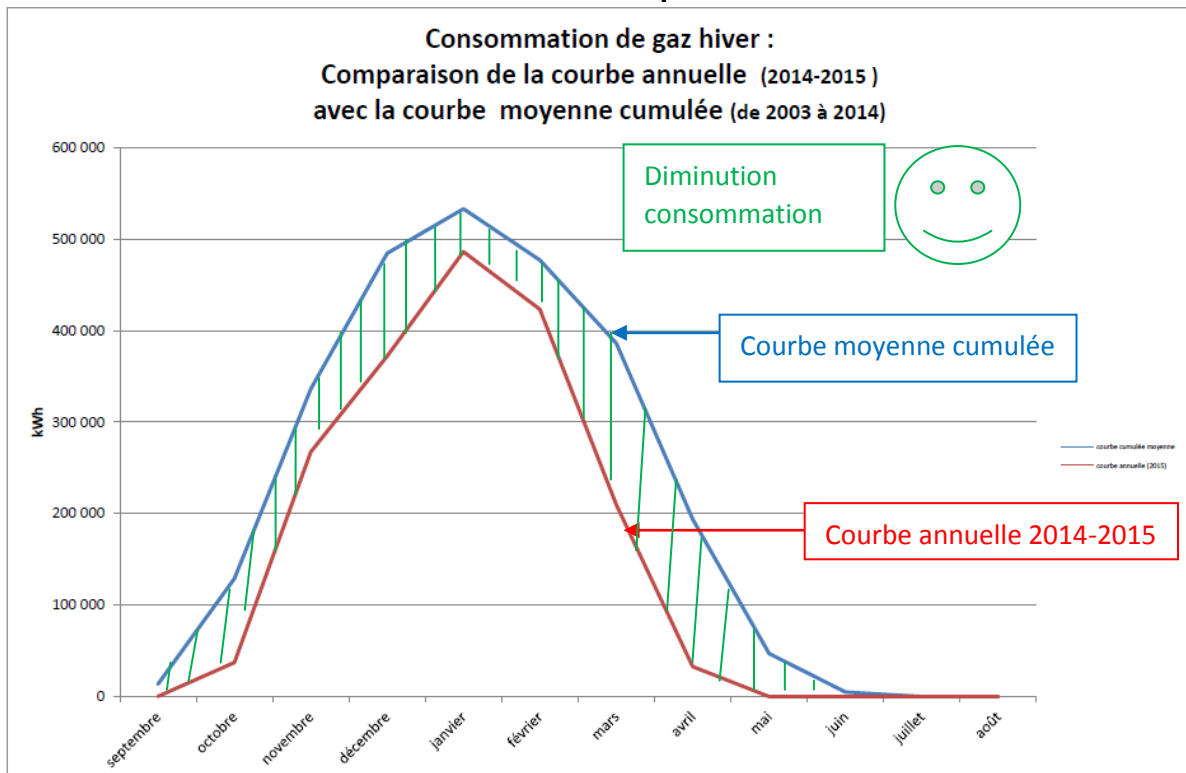
Principes	Actions	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une consommation électrique minorée d'environ 25 %</li> <li>○ Un éclairage stable et constant sans scintillement</li> <li>○ Un allumage instantané des tubes</li> <li>○ Un allongement de la durée de vie des tubes fluorescents d'environ 30 %</li> <li>○ Pratiquement plus de rayonnement électro-magnétique</li> <li>- Remplacement des anciens luminaires T8 par des luminaires T5 nouvelle génération faisant l'objet de Certificats d'Economies d'Energie (CEE)</li> <li>- Nouveaux luminaires fermés avec vasques pour une meilleure sécurité en cas de casse et adapté à un environnement avec poussière</li> </ul> <p>✚ Investissement dans les futurs locaux (bureaux) d'un système réversible (chaud / froid) pour le chauffage ou le rafraîchissement des pièces</p>	<p>✚ 70% d'économies sur le chauffage par rapport à du chauffage électrique.</p>
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>		
<p><b>10/</b> Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect de la Règlementation applicable en France</li> <li>✚ Partenariat « Eco-Alu » entre fournisseur de plaques, imprimerie et fondeur</li> <li>✚ Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE) → envoi à tous les fournisseurs de papier d'un courrier de demandes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'engagement au respect de ce règlement et à la mise en place d'un Système de Diligence Raisonnée (DDS) et</li> <li>- d'informations sur l'origine du bois utilisé (pays d'origine, essence de bois utilisée...)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Sélection des fournisseurs français et européens</li> <li>✚ Contrat tripartite évitant la disparition des plaques aluminium</li> <li>✚ Engagement de tous nos fournisseurs papier et informations sur la traçabilité du bois</li> </ul>

## Illustrations : Principe 8

### Indicateur : tonnage de déchets non dangereux



### Diminution de la consommation de gaz : dans le cadre du projet du déménagement sur un seul site de production



### Illustration : Principe 9

Remplacement complet de l'éclairage de l'atelier par des équipements économes en énergie  
**AVANT** / **APRES**



<b>Qualité</b>	<b>Qualité</b>
<b>Luminaire T8 anciens</b> → faible éclairage	<b>Luminaire T5 récents</b> → meilleure visibilité, rendue des couleurs
<b>Sécurité</b>	<b>Sécurité</b>
<b>Absence de vasques de protection</b>	<b>Luminaire fermés avec vasques</b> → meilleure sécurité en cas de casse
<b>Ballasts ferro-magnétique</b> → effet « stroboscope », d'éclairage pas stable	<b>Ballasts électroniques</b> → éclairage stable et constant sans scintillement : limite la fatigue visuelle
<b>Environnement</b>	<b>Environnement</b>
Consommation électrique supérieure et durée de vie des tubes réduite	<b>Ballasts électroniques</b> → consommation électrique minorée d'environ 25% + allumage instantané des tubes + allongement de la durée de vie des tubes d'environ 30 %  <b>Luminaire T5 récents</b> → Economies en énergie et faisant l'objet de CEE